

Règlement de jeu
L2016-24
NOËL EN GRAND CHEZ FRANCE LOISIRS

Article 1 : objet

Du 19/12/2016 (00h01) au 31/12/2016 (23h59), France Loisirs, S.A.S au capital de 6 186 400 euros, dont le siège social est situé 123, boulevard de Grenelle, 75015 Paris, immatriculée sous le numéro 702 019 902 RCS Paris, organise un jeu ouvert à tous dans les points de vente et corners France loisirs de France Métropolitaine et sur le site internet www.franceloisirs.com.

Article 2 : conditions et modalités de participation

La participation est ouverte à toute personne de plus de 18 ans :

- qui remplit un bulletin de participation en boutique France Loisirs, ou chez un Partenaire, en France Métropolitaine dont vous trouverez la liste sur le site internet www.franceloisirs.com
- ou qui s'inscrit sur internet sur www.franceloisirs.com
- qui dans les 2 cas, indique ses Nom, Prénom, adresse, n° de téléphone et email dans le bulletin de participation

La participation est limitée à un bulletin par jour et par personne en boutique et à une participation par personne pendant toute la durée du jeu sur internet.

Un joueur qui se serait créé plusieurs adresses e-mails avec la même adresse postale et le même nom sera disqualifié et ne pourra prétendre au gain qui lui aurait été attribué. Les inscriptions (adresses e-mail + coordonnées postales) incomplètes, contrefaites ou réalisées de manière contrevenant au présent règlement entraînent la disqualification du joueur, l'annulation de sa (ou ses) participation(s) et de ses gains.

Le jeu est sans obligation d'achat ou d'adhésion au club France Loisirs.

Dès lors que les conditions précitées sont réunies, le participant est automatiquement inscrit au sein de la liste des participants au présent jeu.

Les membres du personnel (et leur famille) exerçant une activité au sein des sociétés distributrices et/ou organisatrices (groupe France Loisirs) sont expressément exclus de la participation à cette opération.

Article 3 : détermination du gagnant

- France Loisirs réalisera au plus tard le 17/01/2017, 7 tirages au sort pour désigner 1 gagnant (+ 1 suppléant) par tirage au sort :
- pour les participations en point de vente et corner France Loisirs : 1 tirage au sort sera organisé par région France Loisirs (6 régions : Région Sud-Ouest avec 30 boutiques, Région

Nord-Ouest avec 30 boutiques, Région Paris Centre avec 31 boutiques, Région Sud Est avec 31 boutiques, Région Est avec 31 boutiques et la Région Nord avec 30 boutiques), soit au total 6 tirages au sort

- pour les participations internet : 1 tirage au sort

Article 4 : publication des résultats

Chaque gagnant sera averti par téléphone et par email ; en l'absence de réponse de leur part dans un délai de 72 heures, France Loisirs contactera leur suppléant.

Article 5 : dotations

A l'issue de chaque tirage au sort, chaque gagnant remportera

- 1) une liseuse Tea Touch Lux 3, gris foncé, (valeur commerciale de 119,99 €) : petit bijou de design qui est à la fois un livre, un dictionnaire, une bibliothèque de 2 000 titres stockables et une librairie : 200 000 titres accessibles via Chapitre.com. ; Dim. 174,4 x 114,6 x 8,3 mm ; Poids : 208 g ; Mémoire : 256 Mo RAM

Spécificités techniques :

- o Écran E Ink Carta (6" / 15,2 cm) haute résolution (758 x 1024, 212 dpi)
- o Ne fatigue pas les yeux contrairement aux Smartphones ou tablettes
- o Taille de caractères ajustable selon votre vue
- o Front light : rétroéclairage intégré pour lire même de nuit
- o Boutons physiques ou écran tactile, vous avez le choix
- o Des plus intégrés : navigateur web, calculatrice, jeux...
- o WiFi
- o Batterie pouvant tenir la charge 1 mois (à raison de 30 min de lecture / jour)

- 2) Une housse Tea Touch Lux 3, en simili cuir, de coloris noir (valeur commerciale : 24.99 euros)

Article 6 : dépôt du règlement et responsabilité

Le règlement complet du jeu est déposé auprès du service juridique de France Loisirs.

Il sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande en écrivant à France Loisirs – Jeu L2016-24 «NOËL EN GRAND CHEZ FRANCE LOISIRS » Vepex 5000 62070 Arras Cedex 9.

(frais de timbre remboursés au tarif lent) étant précisé que le règlement sera aussi disponible gratuitement sur www.franceloisirs.com et dans les points de vente et corners France Loisirs (dans les points de vente de nos Partenaires)

La participation à cette opération implique l'acceptation totale de ce règlement. Aucun renseignement ne sera donné par téléphone.

France Loisirs ne saurait être tenue pour responsable si par suite de cas de force majeure ou d'évènement imprévu ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être annulé, reporté, modifié ou prolongé. Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par France Loisirs dont les décisions seront sans appel.

France Loisirs n'est pas responsable en cas :

- d'intervention malveillante

- de problèmes de liaison téléphonique
- de problèmes de matériel ou logiciel,
- d'erreurs humaines ou d'origine électrique,
- de force majeure,
- de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et technique du jeu est perturbé par intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant à France Loisirs, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu. En aucun cas la responsabilité de France Loisirs ne pourra être retenue en cas de problème d'acheminement du lot gagné ou de perte de courrier postal ou électronique.

Article 7 : informatique et libertés

Il sera fait mention sur une page du jeu de la déclaration suivante :

«Ces informations sont nécessaires à votre participation au jeu.

J'accepte de recevoir des offres commerciales par message électronique, courrier et téléphone de France Loisirs.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles vous concernant en écrivant à France Loisirs – Vepex 5000 – 62070 ARRAS CEDEX 9, avec un justificatif de votre identité (photocopie d'une pièce d'identité) »

Extrait de règlement

- 3) Jeu organisé du 20 décembre 2016 au 31 décembre 2016, 23h59. 7 gagnants (1 gagnant désigné par tirage au sort) seront désignés le 17/01/17 au plus tard parmi les participants comme suit : pour les participations en points de vente ou corners France Loisirs, 1 tirage au sort (6 au total) sera organisé par région France Loisirs (6 régions : Région Sud-Ouest avec 30 boutiques, Région Nord-Ouest avec 30 boutiques, Région Paris Centre avec 31 boutiques, Région Sud Est avec 31 boutiques, Région Est avec 31 boutiques et la Région Nord avec 30 boutiques), et 1 tirage au sort pour les participations internet Dotation : une liseuse Tea Touch Lux 3, gris foncé, (valeur commerciale de 119,99 €)
Une housse Tea Touch Lux 3, en simili cuir, de coloris noir (valeur commerciale : 24.99 euros)

Le règlement complet du jeu sera déposé auprès du service juridique de France Loisirs et également disponible sur le site www.franceloisirs.com et dans les points de vente et corners France Loisirs.